Lignes des Malles Journalieres des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. Richard Lack.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Carson.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent passer pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures et demie. 5 janv—

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON.—Le beau navire NEVA, capitaine Perkins, doit partir incessamment. S'adresser à bord ou à HARROD & QUARLES, rue de la Douane, No. 24.
2 fev

POUR BALTIMORE—La barque A. I. doublée et chevillée en cuivre MARY, capitaine Smith, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julie, ou à HARRISON, BROWN & Co, 47, rue Bienville.
30 janv

POUR APALACHICOLA.—Le brick paquebot régulier ENERGY, capitaine G. P. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29 Nlle Levée.
25 janv

POUR APALACHICOLA—La goël. paquebot régulier DAVID ROGERS, capit. Gyberson, ayant presque la majeure partie de son fret à bord, et partira sous peu. Pour fret d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nouvelle Levée.
15 janv

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine Pack, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à HARROD & QUARLES, no. 24, rue de la Douane.
13 jan

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—La superbe barque anglaise, fine voilière, A. I. CAMBRIAN, capitaine Gowan, ayant presque tout son chargement, peut encore pour le compléter prendre 250 ou 300 balles de coton. Pour le fret, s'adresser à G. VANCE & GAMBLE
19 fev

Pour Liverpool.—Le superbe navire anglais, fin voilier CELIA, capitaine John Black, est prêt à prendre chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à G. VANCE & R. GAMBLE.
12 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf ORLEANS, A. I. de construction anglaise, capitaine Cameron, peut prendre 300 balles de coton. Pour le frêt, s'adresser à JAMES GRIMSHAW, rue du Canal, no. 79.
9 fev

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise de première classe CAMBRIAN, capitaine James Gowan, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, et rendue à bord, partira incessamment. Pour la balance du fret ou du passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à G. VANCE & R. GAMBLE, en face de la Poste.
9 fev

Pour Liverpool.—Le navire neuf A. I. ORLEANA, capitaine Cameron, peut encore prendre de 2 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, pour 8 ou 10 passagers, s'adresser à JAMES GRIMSHAW, 79, rue du Canal.
12 fev

Pour Liverpool ou le Clyde.—La superbe barque anglaise, doublée, clouée et chevillée en cuivre, MOUNTAINEER, capitaine Wm. Aberdeen, est prête à prendre son chargement, et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 52, ou à G. VANCE & GAMBLE.
12 fev

Pour Liverpool—La barque anglaise A. I. JOHN WALKER, capitaine W. Black, doublée et chevillé en cuivre, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. VANCE, rue de la Douane, no. 18
13 fev

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DALE, capitaine Burton, partira dans quelques jours. Pour passage, ayant de fort beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la Halle aux légumes, ou à Wm VANCE, 18, rue de la Douane.
13 fev

Pour Liverpool—Le navire anglais A I ORIENT, capitaine W. Scott, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à Wm. VANCE, 18, rue de la Douane.
13 fev

Pour les ports du Mexique.

Pour TAMPICO, Passage seulement. La Goëlette AI, créole, capitaine Ducrey, fine voilière, partira incessamment. Pour le passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis le poteau No. 34, ou à HARRISON BROWN & Cie, Rue Bienville No. 47.
17 fév

POUR LA HAVANE.—La goëlette neuve et fine voilière TEAZER, capitaine Jones, est prête à recevoir du fret et 30 passagers. La chambre étant installée aussi bien que celle d'aucun navire paquebot, les personnes qui voudraient faire une excursion pour leur plaisir, peuvent profiter de cette occasion. La goëlette sera établie comme paquebot régulier, si elle peut réaliser de quoi couvrir ses frais. Le public est invité à la visiter, en face du poteau no. 22, s'adresser à HARROD & QUARLES.
17 fev

POUR MATAMORAS.—La goëlette fine voilière NEW CASTLE, capitaine Watkins, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour la susdite destination dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le poteau No. 37, ou à R. GRONING & Co.
19 fev

POUR MATAMORAS.—La belle goëlette fine voilière, JOHN M. BANDEL, capitaine Dickerson, partira positivement pour le susdit port, lundi 22 du courant. Elle peut encore prendre à fret l'encombrement de quelques barils. Pour fret ou passage, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co
19 fev

Pour Tampico.—La goëlette fine voilière HALCYON, capitaine Williams, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant des bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à JOSE MARIA CABALLERO, no. 80, St. Louis.
12 fev—4

POUR MATANZAS—La goëlette fine voilière CALLAO, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nelle.-Levée.
3 fev

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine Alzina, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS.
5 fev

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine ANA-MARIA, capitaine Gomez, ayant une grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. PRATS & FILS.
5 fev

POUR MATAMORAS—La goëlette fine voilière John M. Bandel, capitaine Dickenson, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu pour le susdit port. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à CUCULLU, LAPEYRE & Co.
9 fev

Pour Appalachicola.—Le brick paquebot APPALACHICOLA, capitaine Spicer, ayant plus des deux tiers de son chargement engagés, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.
10 fev

A VENDRE OU A FRETER—Le brick ELIZA DAVIDSON, enrégistré du port de 198 pieds tonneaux, construit à New-York, en bois de chêne et cèdre, doublé et chevillé en cuivre, et parfaitement bien gréé, porte 2000 barils ou 360 boucauts de sucre, sans tirer beaucoup d'eau. S'adresser pour les conditions, au capitaine Alexandre, à bord en face de la rue Poydras, ou à HARRISON, BROWN & Co, 47, rue Bienville.
19 fev

A LOUER OU A FRETER—La barque de construction de Baltimore JOHN A. ROBB, connue pour sa marche supérieure, doublée, clouée et chevillée en cuivre, A. I., commandé par le capitaine Bennett, et portant environ 750 balles de coton, est prête à prendre un chargement. S'adresser à bord, au premier quai au-dessous du chemin à coulisses, ou à HARRISON, BROWN & Co, rue Bienville, No. 47.
19 fev

ON demande un navire tirant de 5 1-2 à 6 pieds d'eau lorsqu'il sera chargé pour aller dans un des ports du Texas. S'adresser à Wm. BRYAN, Vieille Levée, No. 36.
19 fev

A Louer ou à Freter—La superbe goëlette fine voiliere, de construction de Baltimore, BENJAMIN FERGUSON, capitaine Thomas, du port de 80 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre, est à présent prête à prendre un chargement. S'adresser au capitaine à bord, ou à HOTCHKISS & Co, rue de Chartres, No. 24.
13 fev—

A FRETER.—La goëlette doublée et chevillée en cuivre, ORIENT, capitaine Morgan, du port de 98 tonneaux, parfaitement bien gréée, est prêt à partir pour cette destination. S'adresser pour les conditions, à bord, en face de la rue St. Louis, ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 28, Nouvelle Levée.
10 fev

A VENDRE—La bonne et belle goëlette PROVIDENCE, qui n'a pas encore trois ans de construction, du port de 113 tonneaux, à pont élevé, bien construite avec un soufflage et en bon état. Elle sera vendue à bon marché. S'adresser à HARROD & QUARLES, rue de la Douane, no. 24.
9 fev

Avis de Banques et de Comp.

CONFORMEMENT à la 3e. section d'un acte intitulé: "acte pour accorder des privilèges de banque à la Compagnie d'Améliorations de la Nouvelle-Orléans."

Avis est par le présent donné que les livres de souscription à la balance du fonds capital, pour laquelle on n'a pas encore souscrit, seront ouverts au bureau de la dite compagnie le Jeudi 25 du courant, sous la surveillance des directeurs en fonction, et les dits livres devront rester ouverts tous les jours (les dimanches exceptés) depuis 10 heures a. m., jusqu'à 2 heures p. m., pendant l'espace de trente jours.

(Signé) P. Soulé, Jas. Currell, P. Forstall, P. Landreaux, A. Pitot, W. A. Gasquet, W. F. C. Duplessis.
12 fev—15

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle-Orléans, 13 février 1836.

LES soussignés commissaires nommés par la direction, pour surveiller et recevoir les souscriptions au fonds capital de cette banque donnent avis que, conformément à la huitième section de l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé, acte pour incorporer la banque des citoyens de la Louisiane, approuvé le 30 janvier 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, tous les jours, de dix heures à trois heures (les dimanches exceptés) à partir du 8 mars jusqu'au 20 juin prochain.

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.

Conformément à la septième section de la charte de la Banque, approuvée le 1er. avril 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires de terres des Etats Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la propriété qu'il présenteront en garantie à la Banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. Tricou, J. B. Lepretre, M. S. Cucullu. } Commissaires.
13 fév—20

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.—Nouvelle-Orléans, 1er février 1836.
Par la 17me section de l'Acte d'Incorporation, il est pourvu:

Que la direction devra donner un avis public de l'élection des directeurs, au moins trente jours avant l'époque désignée dans au moins deux gazettes de cette ville; chaque actionnaire pourra voter en personne ou par procuration, et aura droit à un vote pour toutes les actions dont il aura été possesseur au moins six mois avant la dite élection, pourvu que le nombre des dites actions n'excède pas cinquante. On ne pourra donner plus de trois cent votes par procuration.

A ces dites élections, pourra être élu directeur, tout citoyen de cet état qui aura possédé en son nom et de bonne foi, cinquante actions au capital de la dite Banque, au moins six mois avant la dite élection, et qui se sera conformé à toutes les formalités requises par cet acte, pour ce qui concerne les élections.

Par la 5me. section de l'acte pour amender la charte passée pendant la présente session de la législature, il est aussi pourvu:

Que les directeurs seront choisis parmi les citoyens de cet état, ayant les qualités voulues par la dite charte, mais sans avoir aucun égard au lieu de leur domicile, pourvu qu'ils aient été citoyens des Etats-Unis pendant les cinq dernières années qui auront précédé leur élection, et qu'ils aient résidé dans l'état de la Louisiane pendant le même espace de temps.

Et que deux associés ne seront éligibles comme directeurs de la dite compagnie, en même temps, ni ne pourront servir dans la même direction; et qu'aucun directeur d'aucune autre Banque ni son associé, ne sera éligible comme directeur de cette compagnie.

En vertu de ce qui précède, avis est par le présent donné qu'une élection de six directeurs par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, le lundi 7 de mars prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction,
1 fev—31 J. BERTRAND, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
CETTE banque fournit des traites sur Londres. Les bureaux sont provisoirement dans la rue de Chartres, en face la rue Jefferson.
10 fév. CH. LESSEPS, Caissier adjoint.

Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.
AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations contre la Banque pour le compte du chemin de fer, devront les présenter pour être soldées le samedi seulement, entre 10 heures du main et 2 de l'après-midi. Par ordre de la Direction.
12 fév L. F. GENERES, secrétaire.

BANQUE DU GAZ—15 janvier 1836—Cette banque achète des lettres de change sur le Nord, au taux suivant:
Effets à 4 mois de vue, à 2½ pour cent d'escompte.
Dito à 60 jours de vue, à 1 pour cent d'escompte.
16 jan— P. BACON, caissier.

Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans. 11 Janvier 1836.
CETTE institution achète des lettres de change sur les villes du nord au taux établi par l'agent de la branche banque des Etats-Unis. P. BACOT, caissier
11 jan

Banque de l'Etat de la Louisiane, 13 janvier 1836.
CETTE Banque achète des lettres de change sur Paris, Le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille, payables à Paris. La banque fournit aussi des traites sur Paris.
14 janv

Compagnie du Chemin à Coulisse et de la Banque d'Atchafalaya.
AVIS est par le présent donné, que les livres de souscription pour la balance du fonds capital de la Compagnie de la Banque et du Chemin à Coulisse d'Atchafalaya" non encore souscrite, seront ouverts Vendredi 12 du courant, et continueront à être ouverts pendant dix jours, entre dix heures du matin et deux de l'après midi, au bureau de la Compagnie, No. 39, rue du Camp.
SAM. D. DIXON, JNO. W. SWAIN, SAM. CHAPMAN, ROBT. F. CANFIELD.
3 fev—18

Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton—En outre des voyages réguliers sur ce chemin à coulisses un char attelé de chevaux partira de Carrollton à midi et y retournera, partant de la Nouvelle-Orleans à 1 heure après-midi.
Les passagers des chars attelés de chevaux peuvent prendre leurs places au coin des rues Canal et Baronne. Par ordre. CZARNOWSKI, surintendant.
3 fev

Banque de Carrollton.
CETTE Institution fournit des Traites sur le Nord.
3 fev Jn. NICHOLSON, caissier.

Bureau de la Compagnie de la Bourse. Nouvelle-Orléans, 6 jan. 1836.
A UNE assemblée des directeurs, tenue hier, sur motion il a été résolu que les actionnaires de cette compagnie soit appelés à effectuer un versement de $25 par action, en billets payables le premier de mai prochain, avec privilége à ceux qui paieront comptant de déduire un demi pour cent par mois. Par ordre.
6 jan A. DUPUY, secrétaire.

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOOK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000
BABCOOK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant. J. B. PERRAULT, Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants
(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitées, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

Résolu que la maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York, et une de Cincinnatti, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs ilets, avec du bois, suivant la méthode prussienne, dernièrement adoptée à New-York.
(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par interim.
Pour copie conforme: Theard Junior, secrétaire.

AVIS—Les personnes qui auraient quelques réclamations contre la succession de feu Mr. I. B. Humphreys, sont invitées à les présenter immédiatement pour être liquidées, à M. John H. Stephen, rue du Canal.
25 janv—

Lettres de change, à vendre par JAMES GRIMSHAW, no. 79, rue du Canal.
6 fev—

111 Actions de la Banque de l'Union, pour la campagne, à vendre par DELASSISE
6 fev—

Avis.—Mess Bailey, Keeler et Remsen, ayant eu leur assortiment de marchandises françaises et anglaises consumé dans le grand incendie du 16 Décembre, viennent d'ouvrir un nouvel et large assortiment de SOIERIES, parfaitement bien choisi et composé d'articles de fantaisies et de fonds.
Chapeaux de paille d'Italie, d'une grande variété et des plus récentes importations; Parapluies et Parasols; châles et cravates de toutes espèces, à vendre dans leur nouveau magasin, Broad Street No. 75.
10 fev—7 New-York, 26 Janvier 1836.

300 BOITES Vides de différentes grandeurs à vendre à bas prix par Wm. HOLMES & Co.
16 fev

UN bel assortiment de Bottes, Souliers et de, Chapeaux à vendre par R. G. HOBBS rue de la Douane, No. 12.
16 fev

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par ces présentes que le 14 novembre 1835, jugement a été rendu par cette cour, dans l'affaire de Wilhelmina Schultz contre Henry Schultz, son mari, dans les termes et expressions suivantes, savoir:
No. 8,472—Wilhelmina Schultz contre son mari.—Cette cause a été aujourd'hui, du consentement des parties, soumise à la cour, sur le témoignage enrégistré et après avoir examiné le dossier dans l'affaire de Henry Schultz contre ses créanciers, la cour considérant: Que les affaires du défendeur sont dérangées de manière à mettre en danger les intérêts de la demanderesse, ordonne, djuge et décrète en conséquence, que la dite demanderesse soit séparée de biens d'avec son mari Henry Schultz et que le dit défendeur ait à payer les dépens.
Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1835.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enrégistré au dossier C. page 108.
En témoignage de quoi j'ai signé de ma main et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 20 novembre, de l'année de Notre Seigneur 1835, et la 60me de l'indépendance des Etats-Unis. L. S.
13 fev—3 P. A. GUYOL, dép. greffier.

AVIS—Attendu que Toussaint Mossy père, s'est adressé à moi pour faire annuler les deux cautionnements suivants, souscrits par lui comme encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.
Le premier, de huit mille piastres souscrit par lui, le 29me jour de juin 1829.
Le second, de huit mille piastres souscrit par lui, le 16me. jour de février 1831.
Avis est par ces présentes, donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dits cautionnements ne seraient pas annullés ainsi que les hypothèques qui en résultent.
Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de Février 1836, et dans la soixantième année de l'indépendance des Etats Unis de l'Amérique. E. D. WHITE.
Par le Gouverneur.
13 fév—30 Martin Blache, Secrétaire d'Etat.

AVIS—Attendu que Louis Bruguière dernièrement shériff et collecteur des taxes d'Etat pour la Paroisse de St. Bernard, s'est adressé à moi pour faire annuller la caution de cinq mille trois cent soixante quinze piastres, fournie par lui comme principal, conjointement avec Messrs. Casimir Lacoste et François Villeor Bienvenu, ses sécurités le 2e jour de Janvier 1834, pour l'année 1833.
Avis est par ces présentes donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire par écrit déposé au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite caution ne serait pas annullée et anéantie
Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de Février, mil huit cent trente six. et de l'indépendance des Etats-Unis la 60e. E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
4 fev—30 Martin Blache, Secrétaire d'Etat.

CONSULAT DU MEXIQUE.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1836.
Monsieur, conformément à des ordres qui viennent d'être reçus au consulat mexicain de l'honorable J. M. Ortiz Monasterio, secrétaire d'Etat de la République, il devient de mon devoir de donner toute publicité à la circulaire ci-incluse, adressée par son excellence le secrétaire de la guerre et de la marine, le 30 décembre dernier, à toutes les autorités civiles et militaires de la république mexicaine.
Veuillez, monsieur insérer dans votre feuille ce document; vous obligerez,
F. PIZARRO MARTINEZ, Consul, Mexicain.

Département de la guerre et de la marine.
CIRCULAIRE. Le gouvernement Suprême a reçu l'avis qu'aux Etats-Unis du Nord il se forme des assemblées dans le but avoué de faire et d'armer des expéditions contre la république mexicaine, porter secours aux rebelles, alimenter la guerre civile et faire éprouver à notre patrie toutes les calamités qui en sont la suite. Aux Etats-Unis, cette ancienne alliée de notre pays on a positivement organisé des expéditions semblables à celle que commandait le traître Jose Antonio Mejia et autres et elles sont mises en marche pour le Texas.—On leur a fourni toute espèce de munitions de guerre, ce qui a mis les colonies révoltées en état de faire la guerre à la nation qui les avait comblés de bienfaits. Le gouvernement est assuré d'une manière positive que ces actes, reprouvés par la sagesse des lois américaines, sont aussi d'esapprouvés par son gouvernement avec lequel nous conservons la meilleure intelligence et une harmonie inaltérable. Mais comme ces spéculateurs et aventuriers ont réussi à se soustraire aux châtimens qui les attendaient dans leur patrie, il est nécessaire de prendre des mesures pour leur punition future. Son Excellence le président par intérim de la république, ne pouvant rester indifférent à de pareilles agressions qui sont, non-seulement un attentat à la souveraineté de la nation mexicaine, mais encore une violation insigne du droit des gens universellement reconnu, a ordonné la mise à exécution des ordonnances suivantes:
1o. Les étrangers qui débarqueront sur les côtes de la république ou y pénétreront par terre, en armes et dans l'intention d'attaquer notre pays seront réputés pirates et punis comme tels, attendu qu'ils n'appartiennent à aucune nation contre laquelle la République est en guerre, et qu'ils ne combattent pas sous un pavillon reconnu.
2o. Sevont aussi réputés pirates et punis comme tels tous étrangers qui introduiront par mer ou par terre dans les lieux occupés par les rebelles, des armes ou des munitions de guerre dans le but de fournir ces approvisionnemens aux insurgés.
J'ai l'honneur de vous communiquer ces ordonnances pour que vous veilliez à leur pleine et entière exécution.
Mexico 30 décembre 1835.
13 fév—30 TORNEL

J. & J. DARRAMON viennent de recevoir de France et offrent à vendre à des prix et termes raisonnables.
1 caisse Chaussons en coton, 182 douzaines de 14-16 à 18 pouces, fabrique de Troye, pour garçons.
1 " Damier rouge et blanc pour rideaux;
1 " Mouchoirs de tête, imitant les Madras;
1 " Franges de soie pour meubles;
1 " Couvre lits à jour en tricot de Bagneres, (article nouveau);
1 " Agraffes blanchies, assorties pour le marché du Mexique; cette caisse a droit aux remboursement des droits
3 fev—8

INFIRMERIE FRANKLIN.
CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain, est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.
Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vaste salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.
Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin sédentaire. 28 nov—

GRAINES DE COTON DU TEXAS.—166 sacs de graines de coton, récemment reçus par la goëlette Santiago, à vendre par JOHN CROSBY. no. 33, rue du Camp.
16 fev

GRANIT—Un échantillon de la carrière de Brown, situé à Edgcomb, Maine, composée de Fellsport Mica et Quartz en proportion égale, peut être examiné au magasin no. 24, rue de la Douane, ou l'on contractera pour la fourniture de toute quantité. Cette pierre a été reconnue par le professeur Cleaveland du Collège Baudoin pour être du granit pur. 16 fev

TERRES AU TEXAS—Terres au Texas dans des positions choisies et propres à la culture du coton, sucre &c. à vendre par Wm. BRYAN, Vieille Levée, no. 36.
16 fev

BANCROFT & TRIER.
MARCHANDS en gros et en détail de livres, papèterie, musique instrumens de musique, articles de goût &c., rue du Camp, no. 14.
Ils ont constamment en main un assortiment complet de livres en blanc; papier à lettres; do cap; do réglé; folio post; do de banque; do commercial; do d'enveloppes; do d'emballage; do à dessin; do marbré; do en couleurs; do à copies; do maroquiné; do à tissus; do à musique; cartes à jouer, de à visites; do à impressions; do glacés; checks de banque; livres de checks; notes; traites; lettres de change; connaissements; plumes de toutes qualités; des plumes de Perry, des plumes de Fountain; plumes de gomme élastique à ressorts patentées; plumes de Gilliot pour le congrès; plumes de rubis pour les dames; plumes académiques de Jones; portes crayons en or à pointes perpétuelles; do en argent; encriers en bronze; do en verre; do en étain; garde-feuilles en bronze; cartes sur rouleaux; cartes de poche; double plumes; canifs; secrétaires; souvenirs; serre-notes; porte-feuilles; do à ressorts; do pour voyages; nécessaires de toilette; encre à écrire, noire et rouge; encre à imprimer; cire à cacheter; pains à cacheter; cachets; racks pour cartes; liasses à papier; porte-feuille; à cartes; ardoises en porcelaine; do en papier; de en pierre; échiquiers complets; tric-tracs; dominos; dés; cartes découpées; globes; sable; pierre-ponce; tableaux; cadres à tableaux; gravures; litographies; couleurs à l'eau; boites de couleurs; pinceaux; &c. &c.
Plus un assortiment complet de livres de jurisprudence et de médecine.
Ils sont en outre les agens des ouvrages périodiques suivans:
Nouvelle publication des revues trimestrielles de Londres, Edimbourg, de l'etranger et de Westminster.
Collection de Blackwood, Museum de Littel pour la littérature, les sciences et les arts étrangers
Revue Medico-chirurgicale de Johnson
Le Jurisconsulte americain,
Le Miroir de New York,
Bibliothèque choisie de Waldie,
Portefeuille de do.
Penny Magazine,
La Republique des Lettres,
Parley's Magazine,
Un atelier de relieur et de fabricant de livres en blanc se trouve dans le même etablissement. 18 fev

Bottes, Souliers & Brodequins—60 caisses reçues par le navire Xylon; et en magasin un grand assortiment de souliers d'hommes, femmes et enfants, à vendre à des prix raisonnables, par R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane.
28 janv

PECHES DU NORD GREFFES.
Le soussigné vient de recevoir par le navire paquebot Archer, directement de Philadelphie, et court passage, un petit assortiment de choix en Pêches Greffés à quitte noyau et autres qualités. Les personnes qui désirent en obtenir feront bien de s'en procurer immédiatement. Ils sont tous en excellent état et la saison est très favorable pour les transplanter.
Il ne reste plus à vendre que quelques paquets de ces pêches.
Vendus à bon marché et en détail. S'adresser à WILLIAM SMITH, Magasin de graines, no. 85, rue de la Douane.
Un très grand et superbe assortiment de graines, de jardinage. 2 fev

MATEO FIOL a transporté son domicile de la rue Ste. Anne no. 64, à la rue Bienville, no 63.
6 fev—6

CALLIGRAPHIE.

Rue de Chartres, No. 6.

MESSRS. DOLBEAR Frères ont l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle-Orléans, ainsi que leurs amis, qu'ils sont de retour, et ont ouvert de nouveau leur école d'écriture, rue de Chartres, No. 6, où ils donneront des leçons de Calligraphie en tout genre. Ils invitent les dames et les messieurs à leur rendre visite. Tous ceux qui n'ont pu achever leurs cours, sont engagés à venir compléter leur instruction gratis. On ne leur chargera aucune taxe additionnelle; désirant que ces personnes et tout le monde puissent acquérir une belle écriture expéditive avant de cesser de prendre des leçons. D'après ce nouveau système on apprend d'abord à faire un libre usage de tout le bras. Puis à faire un libre usage des muscles de l'avant bras, à mouvoir les doigts, (seul principe enseigné par la méthode habituelle) et enfin à combiner tous ces mouvemens qui rendent une personne capable d'écrire avec élégance et rapidité.
Les heures de travail sont à la convenance des étudiants.
Les dames qui le désireront recevront des leçons à leur propre domicile.

Lettre de son Excellence, le Gouverneur Roman.
J'ai examiné avec attention le système adopté par M. Dolbear pour l'enseignement de l'écriture et c'est avec plaisir que je certifie qu'il est supérieur à tout autre méthode que j'ai connu jusqu'à présent.
M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je ne fais que lui rendre justice en ajoutant que je le crois aussi digne du patronage public pour son caractère doux et sa conduite honnête, que pour les progrès rapides qu'il fait faire à ses écoliers. A. B. ROMAN.
N. Orléans, 2 juin 1835.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1832.
Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur en cette ville du système Carstairien d'écriture, nous avons examiné avec soin les divers échantillons de l'écriture de ses écoliers qui sont depuis l'âge de 8 jusqu'à l'âge de 50 ans, écrits pendant le cours de leur instruction. Après l'examen le plus attentif nous déclarons avec plaisir que nous avons vu les progrès rapides et sans exemple que font ses élèves.
D'après les exemples que nous avons vus, et l'examen que nous avons fait de ce système, nous ne pouvons que déclarer que nous partageons l'opinion générale que ce système est infiniment supérieur à tous les autres. Si une écriture lisible, élégante, rapide et de bon goût est à désirer, c'est par cette méthode qu'on peut l'acquérir. En conséquence nous sollicitons le public d'accorder un généreux appui à ce professeur qui possède les plus grands talens et dont les travaux doivent être si utiles à cette communauté.
A. B. Roman, D. Prieur—maire,
Rev. C. Manhaut, Rev. O L. Nash,
A Grailhe, Esq. Rev. G. Winslow,
J. W. Egnew, Esq. Wm. C. Pope, Esq.
D. Morphy, Esq. L. Bringier—arp. genl.
7 décembre.—6m

DISSOLUTION DE SOCIETE.—L'association pour la pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par un consentement mutuel. S. W. Downs étant sur le point de quitter la paroisse; les affaires qui ne sont pas terminées, et tous les papiers et documens du bureau restent au pouvoir de J. N. T. Richardson, qui continuera à exercer, et qui s'occupera de terminer toutes les affaires pendantes de la cidevant société. S. W. DOWNS. J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. RICHARDSON, jurisconsulte et avocat, continue respectueusement au public les services de sa profession dans les cours d'Est et Ouest Feliciana, l'Est Bâton-Rouge et la Pointe-Coupée.—Il s'occupera avec zèle et ponctualité des affaires qui lui seront confiées.
Son cabinet est à St-Francisville. Louisiane. 26 oct.6m

CLUB POUR LE JEU D'ECHECS.
CE club qui jusqu'à ce jour dans la maison de M. Matossy, rue de Chartres, vient d'être transporté au domicile de M. J. E. Loreilhe, à l'encoignure des rues Royale et Douane, et 3 appartements convenables sont ouverts pour les membres du club. La liste est déposée chez M. Loreilhe, où l'on peut connaitre les conditions. (7 jan) E. A. COHEN, directeur

EN débarquement du brick Flora, de Bordeaux:
20 barriques vin rouge St Estèphe, Médoc, 1832,
20 dito dito Médoc, 1833,
200 caisses vin rouge, Médoc, St. Julien Médoc, Pouillac Médoc 1833.
200 paniers annisette surfine de Chauvet, de Bordeaux.
35 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie.
25 dito liqueurs assorties.
Plus, d'importations recentes.
4 caisses mousselines et jacconet imprimées, nouveau genre.
1 caisse bretelles gomme élastique.
1 caisses souliers de puris assortis, pour dame et enfants.
3 caisses registres et cornets à l'usage des bureaux.
2 balles toile à draps, française 4-4,
10 balles couvertures de laines françaises, 3 points, des meilleures manufactures.
10 caisses serrures et pon elles françaises de 4 à 9 pouces.
50 paniers vin de Champagne du meilleur crû.
15 barriques vieux vin de Bordeaux, des qualités les plus supérieures, ayant droit au drawback.
à vendre par E. L. BERNARD, no. 54, rue Conti.
11 fev

PERDU—Hier Jeudi 11 Février, entre midi et deux heures, une somme de cent trente deux piastres, dont cent trente étaient en billets de la ville et deux piastres en espèces. On pense avoir laissé tomber cet argent entre la rue du Canal et le Chemin de Fer. Celui qui l'aura trouvé recevra, en s'adressant à l'Editeur de l'Abeille, la récompense qu'il pourra raisonnablement exiger. 12 fev

Sucre &c.—17 boucauts de Sucre de cette récolte, de la première qualité, et environ 2000 gallons de Sirop, à vendre sur une habitation à environ 30 milles au-dessous de la ville. S'adresser à KOHN, DARON & Co.
12 fev—3

A vendre ou à louer.—Une distillerie située dans la ville de Bâton-Rouge, faisant face au fleuve Mississipi. L'établissement a été organisé à neuf l'hiver dernier et peut être mis en pleine activité à peu de frais. Les alambics sont de la meilleure construction et sont calculés devoir produire 100 gallons par jour, Cette propriété sera vendue à un long crédit, ou les alambics seront vendus à part, s'il se présente un acquéreur qui le désire.
S'adresser, à la Nouvelle-Orléans, à M. Valsin Vignaud, et à Bâton Rouge à MM. F. Menard ou Stephen Henderson jr. Bâton-Rouge, 21 nov. 27 nov—6a,1ps

DRAPS, Casimirs, &c—Draps superfins noirs, bleus, olive, vert foncé, gris, marron, brun, &c. Casimirs superfins unis, à raies et à carreaux de toutes couleurs; draps français, mérinos, bombazines, circassiennes, &c.; couvertures, mackinaw, à points, roses, &c.; courtepieds de Marseilles; tapis de table imprimés, en draps et damassés; schalls de mérinos, de thibet, de cachemire et de laine à carreaux. mouchoirs; guingams superfin français et anglais; toile d'Irlande; batiste écrue et unie, en pièces; mouchoirs de batiste; bas de coton, de fil, de laine, et à jour; chemisettes et caleçons, lustrings d'Italie; gros de Suisse, gros de Berlin; gros de Naples; crêpe d'Italie et de Canton, de couleurs assorties; schalls de fantaisie, de gaze, de satin, de crêpe, hernani et de barège, mouchoirs Suisses unies et brodées; pélerines et mouchoirs; gaze pour moustiquaires, blanches et écrues; osnaburghs; rubans superfins en taffetas, satin, gaze, pour bonnets et garnitures; mouchoirs de soie de Spitalfield, foulards, bandannas; madras; mouchoirs à carreaux Vérone; masulipatan, &c.; parapluies et ombrelles; satinets; kerseys; linseys: tapis ingrain, d'Ecosse et de Bruxelles; descentes de lit et devants de cheminée; tapis de drap uni et imprimé; vert et gris.
Un assortiment général de marchandises sèches, des manufactures étrangères et américaines, tout récemment reçu et à vendre aux prix les plus modérés, soit au comptant, soit à des conditions favorables pour billets à satisfaction, à vendre par A. DANIELS & GOODMAN, 31, rue de Chartres et 43, rue de la Douane.
4 fev

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à B. MARIGNY. (8 oct—

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à B MARIGNY.
11 nov

A LOUER—Pour le 1er Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER.
15 janv

A Louer—Une Maison en briques. S'adresser à F. HENRY & LAURANS, Vieille Levée, No. 36.
2 fev—6

AVIS—Il a été trouvé sur l'habitation de Mme. Ve. Lombard, à 4 mille en bas de la ville et de ce bord, un CHEVAL noir, sellé et bridé, ayant deux tâches blanches sur le dos, et un des pieds blanc. Il sera remis à celui qui prouvera qu'il en est le propriétaire en payant les frais. 15 fev—3

Verres à l'usage des Lampes à Gaz.—Quelques centaines des verres susdits, en demi cristal, ont été expressément exécutés pour les lampes de la compagnie du gaz de la Nouvelle-Orléans. Ils ne sont pas susceptibles de casser, comme ceux qui ont été fournis jusqu'à présent, et les personnes qui désirent en voir la forme ainsi que l'effet, n'ont qu'à se présenter chez le soussigné, qui offre cet article à vendre. DUFILHO Jr. no. 140, rue de Chartres.
12 déc

AVIS—Messrs. MICHEL & Co. restaurateurs, rue d'Orléans, et face du Théâtre, maison connue sous le nom de restaurant de Lafaye, ont l'honneur de prévenir leurs amis et les habitants de cette ville, que d'après les nouvelles réparations faites dans cette maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peut désirer dans leur restaurant, avec propreté, exactitude et bonté. Ils ont des chambres particulières pour des repas et sociétés privées, une superbe salle pour une table d'hôte de pension particulière, une autre pour des repas privés de société, le tout très indépendant. Ils osent espérer que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits dans tous leurs désirs; ils se chargeront également des repas de corps, de festins, soirées, de desserts, banquets etc, tout ce qu'on pourrait désirer en ville.
Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis.
5 jan—30,3ps.

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.
L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.
Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv—

EN débarquement du navire Merchant, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:
12 balles amandes fines;
25 caisses fruits confits au sirop;
2 jarres ougant blanc;
20 barriques vin rouge;
200 caisses vin de l'armitage de 1827.
E. L. BERNARD, no. 54, rue Conti
18 fev

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Wells & [illegible] contre leurs créanciers—Il est ordonné que les créanciers des insolvables soient avertis d'avoir à paraître devant M. W. Boswell, notaire public, Lundi le 14 mars prochain, à l'effet de nommer des syndics en remplacement de Messrs. G. W. Pritchard et Jon. D. Blein, démissionaires. Par ordre de l'honorable C. Watts, juge de la dite cour, ce 5 février 1836.
12 fev—3ps JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Bagley & Merritt contre ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers de l'insolvable soient avertis d'avoir à paraître pardevant M. Wm. Boswell, notaire public, lundi 14 mars prochain, à l'effet de nommer des syndics en remplacement de Messrs. G. W. Pritchard et Jno. D. Bein, démissionnaire. Par ordre de l'honorable C. Watts, juge de la dite cour, ce 5 février 1836.
12 fev—3ps JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Mardi 26 janvier 1836—Présent l'honorable C. Watts, juge—No. 11076.—Louis Guérin contre ses créanciers—Sur motion de M. A. Morphy, avocat des syndics des créanciers de l'insolvable, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable, et toutes autres personnes y intéressées, déduisent sous dix jours, à partir de la publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé. Extrait des minutes.
12 fev—3 J. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 7905.—Dans l'affaire de Joseph M. Fernandez contre ses créanciers.—Sur lecture et à l'enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées aient à déduire dans les dix jours qui suivront la publication de la présente, les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué.
Extrait des minutes. Au greffe. Nouvelle-Orléans, 11 fevrier 1836. ARMAND PITOT, greffier.
12 fev—3

Etat de la Louisiane—Cour du Premier District Judiciaire—François Bauchet St. Martin contre ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant J. B. Labranche, juge de la paroisse St. Charles, et notaire ex-officio, lundi 7me. jour de mars prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires de l'insolvable, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Témoin l'honorable Chs. Watts, juge de la cour ci-dessus mentionnée. Ce 29 Janvier Janvier 1836.
2 fev—3 P. LE BLANC, dep. greffier.

Etat de la Louisiane—Cour du Premier District Judiciaire—No. 12,800.—Peirce Shannon contre ses créanciers—Attendu que Peirce Shannon, débiteur insolvable, maintenant détenu, a, conformément à l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables en état de détention, et, dans le but de jouir au bénéfice du dit acte, présenté sa pétition à la Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux créanciers dudit pétitionnaire et ils sont pa[illegible] présent sommés d'avoir à comparaître pardevant la dite cour, [illegible] le samedi 20e. jour de Février suivant, à 10 heures du matin, pour y déduire les raisons pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne serait pas accordée et pourquoi il ne serait pas élargi. Mr. C. H. Langdon est désigné comme le représentant des créanciers absens.
Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la susdite cour, ce 13 janvier 1836.
27 janv—4 Jno. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Mardi 26 janvier 1836.—Présent l'honorable C. Watts, juge—No. 11078.—Edouard Guérin contre ses créanciers—Sur motion de M. A. Morphy, avocat des syndics des créanciers de l'insolvable, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers dudit insolvable, et tous autres y intéressés, déduisent, sous dix jours de la publication de cet ordre, les raisons pour les quelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé. Extrait des minutes.
12 fev—3 J. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Mardi 26 janvier 1836—Présent l'honorable C. Watts, juge—No. 11077—François Guérin contre ses créanciers—Sur motion de M. A. Morphy, avocat des syndics des créanciers de l'insolvable, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable, et toutes autres personnes y intéressées, déduisent, sous dix jours de la publication de cet ordre, les raisons pour les quelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé. Extrait des minutes.
12 fev—3 J. L. LEWIS, greffier.

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE;
Rue de Chartres, No. 39.
Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables. 9 sept.

BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.
CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur
New-York, Augusta, Ga.
Philadelphie, Savannah do.
Fayetteville, N. C. Macon, do.
Charleston, S. C. Mobile.
Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y son achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept.

AVIS.—Toutes les personnes qui doivent à l'ancienne raison de commerce Robert Evans & Co. sont priées de solder leurs comptes entre les mains du soussigné, associé survivant ou à Messrs. Victor B. Waldron & Co., No. 63, rue de Chartres. Toutes les dettes qui ne seront pas promptement liquidées, seront remises entre les mains d'un avocat pour en recouvrer le montant. 4 fev—2s JAMES GILLESPIE.

AVIS—Les personnes qui peuvent devoir à la succession de feu Patrick McCarthy, de cette ville sont prévenues que le soussigné a pris des lettres d'administration comme exécuteur testamentaire; en conséquence il invite tous ceux qui doivent à la ditesuccession à venir regler leurs comptes, ainsi que tous ceux qui peuvent avoir quelques reclamations à les présenter immédiatement A. G. WILSON.
21 jan—18 no. 21, rue Baronne.

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.
S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—

A Vendre—Un terrain situé dans la rue Amour, près de l'encoignure de la rue St. Ferdinand, mesurant 79 pieds de face, sur 159 pieds de profondeur, avec une maison en bois, composé de 4 appartements, d'uen bonne cuisine, chambre à domestiques, etc. JOHN KILSHAW, Jr.
Chez lequel on trouvra aussi à vendre une quantité de pierres de Yorkshire, pour dallage, etc.
18 jan no. 30, rue Bienville.

BINOCHE FRERES préviennent les dames et le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils détailleront cette semaine plusieurs caisses de nouveauté telles que soieries, lingeries, pel'erines en velour et satin, garnies de dentelle et blondes: et autres articles qu'ils viennent de recevoir par le Marengo.
28 déc—d no. 13, rue Royale, près la rue St. Louis.

Chapeaux.—P. EVANS & Co; No. 10, rue de Chartres, ont en magasin, 500 caisses chapeaux de castor, loutre de Russie, de roram et de soie. Aussi 50 douzaines dito de laine, casquettes en fourrures et en drap, à vendre à des prix modérés par
6 fev J. EVANS & Go

DEMANDE D'EMPLOI.—Un jeune homme parlant le français et l'anglais, désirerait trouver de l'emploi dans un magasin de linges faits, ou dans un magasin d'épicerie. Il donnera des recommandations satisfaisantes. S'adresser au bureau de cette feuille par lettre adressée à L. F. A.
16 fev—3

EN DEBARQUEMENT du navire Mano, et à vendre par le sous-signé,
233 Caisses vin de l'Hermitage; 1re. qualité.
5 Caisses vin blanc mousseux de Chateau grillé. Hte GILLY. Rue Royale No. 112.
16 fév—3

Plomb de chasse.—Le soussigné vient de recevoir du Nord, une quantité de plomb de chasse de la meilleure qualité, de grosseurs assorties, qu'il offre à vendre au plus bas prix des ventes en gros. G. DORSEY, no. 38, Nouvelle Levée.
15 fev

FABRIQUE DE FUSILS PATENTEE A LA NOUVELLE-ORLEANS.—Rue Royale, no. 76, en gros et en détail, fusils superfins de Damas, doubles et simples, patentés, à canons tordus et fusils à vent qui agissent sans aucune explosion; vrais pistolets de duel, fusils qui sont garantis ne jamais rater sans capsules, amorces pierres à fusils etc. pistolets de poche, de ceinture et d'arçon; 70,000 capsules anti-corrosives, garanties; 30,000 capsules ordinaires; poudre superfine pour chasse et à canon; bourres; baguettes, et poires à poudre et à plomb; poires patentées pour capsules, étaux, clefs etc.
Tous les ordres sur les plus fameux armuriers de Londres, seront exécutés dans le plus bref délai.
Tous les contrats faits avec les compagnies de milice à pied ou à cheval, pour armement ou accoutrement seront remplis avec la plus grande attention.
28 oct

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Merchant, de New-York, et offrent à vendre
24 balles d'amandes de diverses qualités;
200 boites de confits au vinaigre;
20 dito de prunes;
30 fromages de Gruyère;
3 jarres de saucissons;
300 paniers d'huile d'olive (Plagniol);
60 dito dito en demi bouteilles;
20 balles de bouchons fins;
60,000 dito dito en sacs de 500 et 1900;
2 balles de parfumerie;
4 caisses de verrerie;
1 jarre de fruits;
1 caisse de nougats;
E. TASTET & A. DELAMARE, no. 90, rue St Louis.
12 fev—3

50 Boucauds riz; 200 rames papiers à écrire, 100 dito dito à lettres, en débarquement et à vendre par F. H. PETITPAIN, encoignure de Chartres et Toulouse.
13 fev

TERRES DU TEXAS, dont les titres sont indisputables, de six lieues d'étendue, avantageusement situées entre les rivières Trinité et San Jacinto à vendre à des termes très favorables par Wm. BRYAN, Vieille Levée, no. 36.
13 fev

[illegible] system of [illegible] Chartres Street.—Messrs. Dolbear & Brothers take pleasure in informing their friends and the public generally, that they have returned and reopened their writing establishment, and respectfully invite ladies and gentlemen to call. All those who previously commenced, and had not time to acquire as finished a style as they desired, are respectfully invited to attend without any extra charge, as they wish all persons to acquire a good and rapid business style of writing before they consider their lessons completed. By this system a free use of the whole arm is firstly given: secondly, a free use of the fore arm; thirdly a movement of the fingers (which is the only movement given by the usual method); fourthly, a combination of all these movements which enable a person to write with ease, elegance and rapidity.
Hours of attendance will be such as to accommodate all who may wish to avail themselves of their instruction.
Ladies, who prefer it, can receive lessons at their own residencies.

From his excellency Governor Roman.
I have examined with attention the system of writing taught by Mr Dolbear; and it is with pleasure that I certify to its superiority over any other method with which I am acquainted. Mr Dolbear having given private lessons in my family, I consider it but justice to add that I believe him as much worthy of public patronage on account of the correctness and mildness of his character, as on account of the rapid improvement of those who received his lessons. A. B. ROMAN.
New Orleans. July 2, 1832.

New Orleans, 12th May, 1832.
On the invitation of Mr Dolbear, a teacher of Penmanship in our city, upon the Carstairian system; we have carefully examined specimens of the writings of his pupils, whose ages range from 8 to 50 years, written through an entire course of instruction; and after having done so, it is with the highest satisfaction that we can testify to the rapid if not unparalleled progress which they have made.
From the specimens seen and the examination of the system made, we cannot withhold the expression of a current opinion that the system is greatly superior to any hitherto taught. If to write legibly, elegantly, rapidly, and in good taste, be an accomplishment, useful or desirable it is upon the principles of this system that it is to be acquired. We therefore anxiously solicit of the public a liberal patronage in favor of an instructor whose qualifications are of the highest order, and whose labors promise to be so exceedingly useful to this and other communities.
A. B. Roman,
D. Prieur, mayor of the city of N Orleans,
Rev C. Mannhaut,
Rev. O. L. Nash,
A Ghailhe, esq.
Rev G. Winslow,
J. W. Egnew esq,
Wm. C. Pope esq,
D. Morphy esq,
L. Bringier, surveyor general.
dec 7—eod1m

A VENDRE—Une propriété foncière, située un islet au-dessous de la Presse à Coton, entre les rues Montegut et Clouet, mesurant environ 64 pieds de face au fleuve, sur 300 pieds de profondeur.
Un Terrain de valeur, mesurant 64 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 120 pieds de profondeur, sur la rue Royale, mesure française.
Un Terrain de valeur, mesurant 47 pieds de face à la rue Royale, sur 70 pieds de profondeur sur la rue des Ursulines.
Une maison et le terrain sur lequel elle est construite, au coin des rues de Bourgogne et de l'Hôpital, rapportant près de mille piastres de loyer par an.
Plusieurs terrains près du Bassin du nouveau Canal, et quelques uns sur le bord du canal.
Une vaste propriété située sur les derrières de la ville.
Plusieurs lieues de Terre au Texas; une partie de la propriété est située sur la rive de Red River. S'adresser à
3 fev EDWARD GOTTSCHALK, courtier.

Marchandises Sèches.—Reçu par les soussignés et à vendre avec le privilège du drawback: Toiles de 25 pouces pour chemises, impériales et mantas; do de 38 et 40 pouces; batiste 6-4; calicots de fantaisie et de différens dessins; schalls de coton teints et à bordures, de 8-4; mouchoirs de coton rouges et imprimés; velours, satins, guingans, draps et casimirs; flanelle rouge et blanche, imprimée; lastings; toile d'Irlande 5-4 pour chemises; chapeaux d'hommes noirs et gris, chapeaux de paille de Berlin, &c.
Reçu du Nord et de l'Est, calicots écrus ou mantas pour draps de lit; mousseline batiste de 6-4; tissus de laine et draps, à vendre par
3 fev HARRISON. BROWN & Co. 47 Bienville.

Habillemens—Un assortiment général d'habillemens à bon marché, reçu par les derniers arrivages, et à vendre par FROST & Co, no. 8, rue de la Douane.
3 fev

Farine et Whiskey—300 barils de farine; 110 do whiskey, en debarquement du bateau à vapeur Selma; et à vendre par ORAIN & MIGNON, Nouvelle Levée, No. 7.
1 fev

Marchandises Anglaises.—Toiles damassées; nappes, serviettes ouvrées, coutils, huckabacks; toiles écrues, jaconas, mousselines, percales, arabias; madapolames, cotonnades, calicots, guingans, batistes, madapolames, laines, draps, casimirs, ermimettes, stroud, mérinos, bombazines, cubicées, lastings, flanelles et couvertures, tout récemment reçus et à vendre à des conditions raisonnables, par C. G. ALLHUSEN, no. 57, rue Tchoupitoulas.
9 fev

Bottes, souliers, chapeaux, habillemens.—[illegible] caisses en debarquement du navire Helen Mar l'assortiment des souliers est au grand complet—Balances brevetées et doubles, pour peser depuis une once jusqu'à 2250 livres, à vendre par FROST & Co. no. 8, rue de la Douane.
8 fev

Compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans—8 Février 1836.—A une assemblée des Directeurs tenue aujourd'hui, Mr. John H. Pollard a été unanimement réélu président de cette institution.
9 fev Sam. MORGAN, Secrétaire.

EN débarquement du navire Ohio, de Boston, 300 caisses de chandelles, de Winchester, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co. no. 63, Vieille Levée.
12 fev

Habillements.—5 caisses habillemens, pantalons gilets de satinet, caleçons, reçu par le navire Helen Mar, à vendre par R. G. HOBBS, no. 12, rue de la Douane.
8 fev

Bottes, Souliers et Chapeaux—En débarquement du naviro Helen Mar, et en magasin, un assortiment complète. R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane.
8 fev

Chaux de Thomaston—500 barils Chaux de Thomaston, en débarquement et à vendre par le soussigné. Plus, en magasin, 500 balles Foin, première qualité; aussi, 1000 boiseaux avoine, à vendre en gros et en détail. ADOLPHE DUHART, près la Presse d'en bas.
12 fev—2

Prints, Muslins, &c.—A beautiful assortment British, French and American Prints of the newest and richest styles; printed and mourning muslins; satin-stripe and check do; ginhams, assorted colours; merinos; striped Jeans; moleskin velveteen; cambrics, challiette; Fancy silk Handkfs—pongee do—Ladies silk robe, Black Italian lustring, suspenders, posiens, &c, for sale on accommodating terms by JNO. A. PECK, 29 Bienville st.
jan 15

A VENDRE—Cinq actions, ouplus, de la Banque de l'Etat de la Louisiane.
Cent à deux cents actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Cent à deux cents actions de la Banque de Cité.
Quarante ou cinquante actions de la Chambre d'Assurances des Négociants. S'adresser au no. 119, rue Royale.
18 jan—4

GRAND MAGASIN DE MEUBLES.
Rue de Chartres, No. 46.—Les soussignés viennent de recevoir par les paquebots Saratoga, Mississippi et Arkansas, un assortiment complet de meubles élégants et utiles.—Buffets de différens modèles, avec dessus en marbre d'Egypte ou d'Italie; guéridons, de différens prix; armoires de tous genres secrétaires et bibliothèques, tables de toilette pour les dames, avec glace et dessus de marbre, commodes, &c.; quelques buffets—consoles, à dessus de marbre egyptien, article nouveau et très élégant.
Grand assortiment de canapés, divans, et de chaises d'acajou, d'érable, de palisandre, de fantaisie, et berceuses en acajou recouvertes en velours, en crin, &c Enfin, tous les articles appartenant à ce genre de commerce, à vendre à des prix modérés, au comptant, ou pour billets endossés.
Le public est invité à venir examiner l'assortiment. CHARLES H. GRANT & Co.
N. B. On se charge d'emballer et d'expédier dans le plus court délai. 16 fév

VINS ET LIQUEURS SPIRITUEUSES.—200 quarts vin doux de Malaga; 100 dito sec do; 100 dito Madère de Marseilles; 12 dito vieux vin de Madère; 10 pipes vin de Madère; 12 dito genièvre de Hollande; 15 dito eau-de-vie de Champagne; 16 quarts dito "Otard, Dupuy & Co; le tout ayant droit au drawback; 540 paniers de Champagne de bonne qualité; 100 caisses de vin de Bordeaux:—Cigares et tabac, 300 milliers cigares de la Havane; 25 caisses de tabac à chiquer, à vendre par R. GRONING & Co.
16 fev

AVIS.—Monsieur Matossy a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'étant obligé d'aller en Europe pour des affaires de famille, il a vendu son magasin de patisserie et confiseur, rue de Chartres, no. 113, depuis le 12 décembre 1835, à Mr. Duseaux & Co., il profite de cette ocasion pour prier toutes les personnes à qui il peut devoir, d'avoir la bonté de se présenter desuite, rue Toulouse, entre Royale et Bourbon, no. 96, ou chez M. Derey, rue de Remparts, entre Quartier et Esplanade, pour recevoir le montant de ce qu'il pourrait devoir. Il prie les personnes qui lui doivent d'avoir également la bonté de le solder de suite. J. MATOSSY.
15 fev—4

ARBRES FRUITIERS GREFFES.—Le soussigné offre à vendre les arbres suivans:
Pêcher, 18 espèces de choix;
Poiriers, 18 espèces dito;
Pruniers, 5 espèces dito;
Jujubiers, dito;
15 fev—4,3ps LOZE, rue St. Pierre, no. 187

LOUIS MAUREAU, ancien forgeron, a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il vient de former un nouvel établissement ou tous les ouvrages de serrurerie, de forge dans toutes les parties seront exécutés avec le plus grand soin. Son établissement est rue d'Espagne, faubourg Marigny, no. 20.
13 fev—3

BOIS DE CAMPECHE.—100 tonneaux de bois de Campêche, à bord du brick Evelina à vendre par
15 fev A. QUERTIER & ALBERT.

Charbon de Bois, à vendre au warf, en face de la rue Julie.
10 fev—1 S. WHITNEY.

AVIS—Toutes les réclamations contre la goëlette Providence, doivent être faites aujourd'hui, à Harrod & Quarles, autrement elles ne seront pas payées. 10 fev

Clothing—A grand assortment of low priced clothing, received per late arrivals, and for sale by FROST & Co. No 8 Customhouse st.
feb 3.

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY & GARIDEL, HEWLETT & BRIGHT, TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le MARDI, premier mars 1836, sans réserve, à la Bourse Hewlett, à midi précis, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, savoir:
1. Trois à quatre cent terrains plus ou moins, situés entre les rues St. Ferdinand, du Port et d'Enghien, faubourg Washington, et faisant partie de l'habitation ci-devant Daunoy.
2. Vingt maisons en briques et à trois étages, non encore achevées, avec dépendances aussi en briques et à trois étages, situées dans l'ilet compris entre les rues Moreau, Casacalvo, St. Ferdinand et du Port, faubourg Washington; les dix maisons face à la rue Moreau et leurs dépendances, sont couvertes en ardoises; les cours, cuisines et corridors sont carrelés en ardoises plates; les portes et fenêtres à jalousies sont en pierres posées; la maison faisant l'encoignure des rues St. Ferdinand et Moreau ainsi que celle qui la suit ont reçu les planchers du 3e étage et du grenier; le no. 3 n'a reçu que le plancher du grenier. Les dix autres maisons faisant face a le rue Casacalvo, sont prêtes à recevoir le comble.
3. Quinze magasins en briques et à trois étages, couverts en ardoises, situés au faubourg Washington, dans l'ilet compris entre les rues Moreau, St. Ferdinand, de la Levée et Montégut; les sept premiers faisant face à la rue de la Levée, et les trois autres faisant face à la rue St. Ferdinand; le no. 1 formant l'encoignure des rues St. Ferdinand et de la Levée, est loué à bail d'un an qui expirera le 30 septembre prochain, à raison de $75 par mois. Les nos. 3, 4, et 5 sont loués jusqu'à la même époque $50 par mois chaque; les lots nos. 6 et 7 sont loués pour trois ans à raison de $50 par mois chaque; le magasin no. 9 rue St Ferdinand, est loué $40 par mois.
4. Deux terrains no. 8 et 171 situés entre les rues Moreau et de la Levée, faubourg Washington.
5. Une réserve de deux pieds de terre bornant dans toute leur profondeur, les propriétés des heritiers de M. Villeré et M. Delacliaise, rue d'Enghein.
Ces propriétés seront vendues conformément aux plans qui seront déposés à la Bourse.
Conditions: 1, 2 et 3 ans de terme en billets endossés à la satisfaction de la direction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les acquéreurs des terrains faisant partie de l'habitation ci-devant Daunoy, des maisons non achevées et de la réserve de deux pieds de terre rue d'Enghein, auront la faculté de payer les 2-3 du montant de leur adjudication, en actions de la Compagnie des Architectes reçues au pair et sur lesquelles on ajouterai un intérêt de 7 pour cent par an, et la balance à 1, 2 et 3 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les quinze magasins et les deux terrains seront vendus à 1, 2 et 3 ans de termes en billets endossés à la satisfaction de la direction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les acquéreurs auront le privilége de payer 25 pour cent du moment de leur adjudication, en actions de la Compagnie, reçues au pair et sur lesquelles il sera ajouté un intérêt de 7 pour cent par an, et la balance à 1, 2 et 3 ans en billets endossés à la satisfaction de la direction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Dans le cas où les billets ne seraient pas payés à leur échéance, ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an.
Les frais d'actes de vente qui seront passés par M Félix de Armas, notaire public, seront à la charge des acquéreurs, ainsi que ceux résultant de la mise en possession par M. J Pilié, voyer de la ville.
Par ordre de la direction,
8 fev SOMMEREAU, Séc.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le samedi 27 février courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés de valeur qui suivent:
1. Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Bourbon, sur cent vingt pieds de profondeur, et borné d'un côté par la propriété de Manon Boisseau et l'autre par celle de Mr. M. Lamothe frères; sur ce terrain se trouvent quelques constructions en bois, en très mauvais état.
2. Douze terrains situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet désigné par le no 92, et compris entre les rues Annette, St. Antoine, de la Vertu et de la Force, et mesurant chacun 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; ces terrains seront vendus conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse et exhibé au moment de la vente.
3. Neuf terrains de grande valeur, situés au faubourg Washington, dans l'ilet au-dessus de la presse à coton à vapeur de la Levée; trois de ces terrains font face au chemin public, et les autres aux rues St. Ferdinand et de la Victoire, et ils sont tous amplement désignés sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, et qui sera présenté au moment de la vente.
4. Cinq terrains dépendant de l'habitation ci-devant appartenant à M. W Nott, aujourd'hui faubourg Washington, situés dans l'ilet compris entre les rues St. Ferdinand, Amour et la Promenade des Bons Enfans, et désignés par les nos 1, 2, 3, 4 et 5, sur un plan dressé par L. J. Pilié, et qui sera exhibé au jour de la vente: il existe sur le lot no 2, une maison en bois composée de trois chambres, d'un cabinet et d'une galerie une cuisine et autres dépendances.
5. Un terrain dépendant de l'ancienne propriété Desson, faubourg Washington, et mesurant, au pied anglais, 32 pieds 8 pouces de face à la rue Louisa, entre la rue d'Amour et la Promenade des Bons Enfans, sur 110 pieds de profondeur.
6. Un nègre nommé Jack alias John, âgé d'environ 34 ans, charretier, pleinement garanti des vices et des maladies prévus par la loi.
7. Et deux cents actions de la banque de l'Union de la Louisiane.
Conditions: Les propriétés foncières payables à un crédit de un et deux ans; l'esclave à un crédit de 6 et 12 mois; et les actions comptant.
N. B.—Les acquéreurs fourniront des billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et assurés par hypothèque spéciale sur l'objet vendu, et dans le cas où les dits billets ne seraient pas payés à l'échéance, ils porteront, par clause pénale, un intérêt à raison de dix pour cent l'an, du jour de l'échéance jusqu'au paiement définitif.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui devront également, à leurs frais, se faire mettre en possession. 11 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Un lot de terre dans l'Etat du Mississipi.
IL sera vendu Jeudi, 25 février, à midi, à la Bourse de Hewlett;
Un Lot précieux de Terre, situé dans le comté de Yazoo. Etat du Mississipi, sur la route de Benton, à 1 1-2 mille de Manchester, contenant 79 acres 74-100, dont 60 acres sont en parfaite culture et le reste couvert de chênes, frênes et hickory. Il se trouve aussi sur ce lot 2 petites maisons et d'excellentes sources d'eau venant des montagnes.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garanties par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente devant Gustave Le Gardeur, notaire, chez qui on peut obtenir tous les renseignemens sur la terre, les titres de propriété &c. 5 fev

PAR J. LECARPENTIER.
IL sera vendu mardi, 1er. mars 1836, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, pour compte de la succession de Mme Lise Perrot.
Un terrain d'environ 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, No. 16, situé rue Toulouse, ensemble la maison en bois et dépendances, dont plus amples détails seront donnés le jour de la vente.
Conditions: comptant. L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 fev

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu le Jeudi 25 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, 14 terrains situés au faubourg Washington, faisant face au fleuve et figurés sur un plan fait par M. Buisson, et déposé dans l'étude de M. Octave de Armas, notaire public, lesquels sont désignés par des lettres avec leurs dimensions comme suit, savoir:
Le terrain marqué A. 30 pieds 3 pouces de face au fleuve, sur 177 pieds 5 pouces de profondeur d'un côté et 176 pieds 2 pouces de l'autre côté.

Le terrain B.	30 pieds	3 pouces	sur 176 2	et 175
Le terrain C.	30	3	sur 175	et 173 10
Le terrain D.	30	3	sur 173 10	et 172 8
Le terrain E.	30	3	sur 172 8	et 171 6
Le terrain F.	30		sur 169 9	et 168 8
Le terrain G.	30		sur 168 7	et 167 5
Le terrain H.	30		sur 167 5	et 166 3
Le terrain I.	30		sur 166 3	et 167 8
Le terrain O	32	9 4 lig.	sur 147	et 168 1
Le terrain P.	32	9 4 "	sur 148 11	et 150 10
Le terrain Q.	32	9 4 "	sur 147	et 167
Le terrain R.	32	9 4 "	sur 167	et 136 3
Le terrain S.	32	9 4 "	sur 198 3	et 206 6

Les 5 premiers terrains sont sur l'ilet no. 1, les 4 suivans sont sur l'ilet no. 2, ces neuf terrains, dans leur profondeur, font face à la rue Moreau, et les 5 derniers sont sur l'ilet no. 3.
Le pavage de chemin, la confection de la Levée, les wharfs sur lesquels se trouvent amarrés à triple rangs les plus beaux navires jusqu'au moulin de M. Miller l'acquisition d'un terrain tout bâti à Frascati, que la corporation de cette ville vient de faire pour un marché qui sera sous peu ouvert, sont autant d'améliorations qui font voir les progrès du voisinage de ces terrains, qui sont situés de manière à attirer l'attention de ceux qui veulent placer leurs capitaux à gros intérêts ces terrains seront vendus avec les droits à la belle batture qui est devant eux.
Il sera vendu en outre un terrain situé dans le même faubourg, désigné sur le susdit plan par le no. 4, sur l'ilet no. 5, ayant 35 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 118 pieds de profondeur.
Conditions de la vente: payables à 1, 2 et 3 ans, en billets par coupons et endossés à la satisfaction du vendeur.
Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire public. 6 fev

BY J. B. BLACHE.
BY virtue of an order from the honorable the Parish Court, for the parish and city of New-Orleans, dated the 30th June 1835.—Will be sold on Tuesday the first of march next, at 12 o'clock, at Hewlett's Coffee, the mulatto woman named Rachel, aged about 20 years, good cook, washer, ironer, house servant and seamstress, fully guaranteed, abandonned by Henry Generesse to his creditors. Terms—cash.
The act of sale to be passed before Félix Grima, notary public, at the expence of the purchaser. jan 29

PAR F DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le lundi 29 fevrier 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orleans, en date du 22 janvier 1836, la propriété ci-après decrite, dependant de la succession de feue Marie Adele Fromentin, décédée veuve Anselme Coudrain, savoir:
Un lot de terre y compris la maison et les améliorations, rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, ayant 30 pieds de face à la premiere rue, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la proprieté du sieur Wiltz, et de l'autre par celle de Mlle. Lise Perrault.
Conditions: 1 et 2 ans de credit en billets endossés à satisfaction divisés par coupons et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Ferand, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 janv—4

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 de janvier 1836, il sera vendu le 23 de février courant, à la Bourse de Hewlett, à midi,
L'esclave Cloé, âgée de 28 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie, abandonnée par J. W. Walton à ses créanciers.
Conditions: comptant. 21 janv